



## DECISION DU MAIRE N° 2024-020D

**Modification de la demande de subvention au Conseil départemental 13  
Aide Provence numérique**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, **et notamment son alinéa n°26,**

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de solliciter des subventions d'investissements à divers partenaires institutionnels publics,

CONSIDERANT que chaque investissement présenté ci-dessous a une valeur inférieure à 100.000€ HT et qu'il peut donc être procédé à des demandes de subvention par Décision du maire, en lieu et place d'une Délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT que la décision initiale n° 2024-12D de la demande de subvention comportait une erreur de montant ;

CONSIDERANT la demande du CD 13 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour l'envoi d'une décision modifiant le montant de la demande de subvention ;

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône a créé un dispositif de financement pour aider les communes à s'équiper de services numériques performants, dénommé « Provence numérique », selon les 3 axes suivants

- Le rayonnement économique et culturel
- Favoriser l'éducation par le numérique
- Accompagner le déploiement de la loi n°2016-1321 « Pour une République numérique »

La municipalité de Saint Cannat souhaite solliciter une aide du Département pour les acquisitions suivantes :

Dossier	Objet	Cout prévisionnel
1	Services municipaux : <ul style="list-style-type: none"><li>- Urbanisme : équipement</li><li>- Service visio : 1 pc portable + équipement</li><li>- Épicerie solidaire : 1 pc portable + équipement + 1 câble antivol</li><li>- DRH : 1 pc portable + équipement + 1 câble antivol</li><li>- CCAS/bureau de l'emploi : 1 pc portable + équipement + 1 câble antivol</li><li>- Multi-services : 1 pc portable + équipement</li></ul>	4.507,92
	<b>TOTAL</b>	<b>4.507,92 €</b>



Plan de financement

- Département	60%	2.704,75 €
- Autofinancement	40%	1.803,17 €

Planning de réalisation

Les acquisitions se feront en 2024.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : DE SOLLICITER** le Conseil départemental au titre du dispositif « Aide au développement de la Provence numérique » 2024, pour une subvention de 60% des couts prévisionnels, pour un montant d'investissements de 4.507,92 € et une subvention de 2.704,75 € ;

**Article 2<sup>ème</sup> : DE S'ENGAGER** à respecter les conditions de financement du Département ;

**Article 3<sup>ème</sup> : D'AUTORISER** Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait à Saint-Cannat le **02 JUL. 2024**

Le Maire,  
Monsieur Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : **05 JUL. 2024**  
Affiché le : **05 JUL. 2024**

